

8. Domaines de compétences par thèmes
8.9 Culture

Le Maire de la Ville de DENAIN

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions de la Commission Culturelle,

DECIDE

■ **Article 1** : la Ville de Denain organisera les manifestations suivantes :

- **Mercredi 8 et Jeudi 9 janvier 2025 à 20h30** au théâtre de Denain : « **Ben Mazué : Nouveau Spectacle** ». Concert proposé par la société « *A Gauche De La Lune* » située 98 B rue Brule Maison - 59000 LILLE.

Les places seront vendues par le producteur au tarif de 37 € (*hors marges revendeurs*).
Accueil au théâtre.

- **Vendredi 17 janvier 2025 à 20h30** au théâtre de Denain : « **Tiny Shuttle** ». Concert proposé dans le cadre des Vendredis Découvertes, par l'association « *Vibrations sur le fil* » n° 1950 Route de Montrottier - 69490 ANCY.

Le coût du cachet (*hors frais annexes*) s'élève à 1 000€ TTC.

Tarif unique : 5€.

- **Mercredi 19 février 2025 à 15h** au théâtre de DENAIN : « **Le spectaconcert de Mini Strunt** ». Spectacle musical familial proposé par l'association « *La Mule* » située au 105 avenue de Verdun - 59700 MARCQ-EN-BARŒUL.

Cession pour la Ville. Le coût du cachet (*hors frais annexes*) s'élève à 2 275 € TTC.

Prise en charge des frais de déplacement et de restauration en sus. Frais annexes à la charge de la Ville.

Théâtre – Plein tarif : 15 € et tarif réduit : 10 €

- **Samedi 1 Mars 2025 à 20h30** au théâtre de DENAIN : « **Morphine joue Indochine** ». Concert proposé par la société « *Franck Alcaras Média* » située n° 109 rue des cèdres – 83120 SAINTE-MAXIME.

Les places seront vendues par le producteur au tarif de 25 € (*hors marge revendeur*).

Les recettes de la billetterie seront perçues par la société et une participation financière de la Ville au cachet artistique, d'un montant de 3000 € sera versé à la société « *Franck Alcaras Média* ».

- **Vendredi 7 mars 2025 à 20h** au théâtre de Denain : « **THE GLENN MILLER MEMORIAL ORCHESTRA** ». Concert proposé par la société « *Le Bureau des spectacles* » située au 18 rue des montagnards - 59 800 LILLE.

Les places seront vendues par le producteur au tarif de 44 € (*hors marge revendeurs*).
Accueil au théâtre.

DECISION DU MAIRE N° 2024- 212/ CULTUREL

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le



ID : 059-215901729-20241030-241030AU_212CUL-AU

- **Mercredi 5 mars 2025 à 15h** au théâtre de DENAIN : « **Rêve** ». Spectacle musical jeune public proposé par la Compagnie « *En Bonne et Due Forme* » située n° 44 rue de l'Eglise - 59134 BEAUCAMPS-LIGNY.

Cession pour la Ville. Le coût du cachet (*hors frais annexes*) s'élève à 690 € TTC.

Prise en charge des frais kilométrique et de fonctionnement. Frais annexes à la charge de la Ville.

Théâtre – Tarif Unique : 5 €.

- **Mercredi 12 mars 2025 à 20h** au théâtre de Denain : « **Alex Fredo : 2minutes30** ». Spectacle humoristique proposé par la société « *Verone Productions* » située au 31 rue d'Inkermann - 59000 LILLE.

Les places seront vendues par le producteur au tarif de 30€ (*hors marge revendeurs*).
Accueil au Théâtre.

- **Vendredi 28 mars 2025 à 20h30** au théâtre de DENAIN : « **Pierre-Emmanuel BARRE : come-back en rodage** ». Spectacle humoristique proposé par la société « *A Gauche De La Lune* » située 98 B rue Brule Maison - 59000 LILLE.

Les places seront vendues par le producteur au tarif de 31.80 €.
Accueil au théâtre.

- **Mardi 20 mai 2025 à 20h** au théâtre de DENAIN : « **Charlie HAID : Intensément Mentaliste** ». Spectacle tout public proposé par le société « *Verone Productions* » située au 31 rue d'Inkermann - 59000 LILLE.

Les places seront vendues par le producteur au tarif de 30€ (*hors marge revendeurs*).
Accueil au théâtre.

■ **Article 2 :**

Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

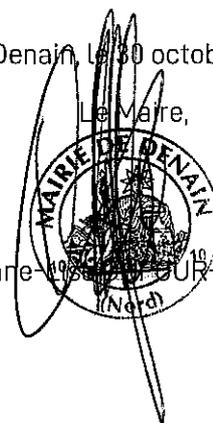
■ **Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (*5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Denain, le 30 octobre 2024.

Le Maire,

Anne-Christine FUR-TONINI.



Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....